

## Point de situation de la station du LIORAN à l'été 2024 (9/9/24)

### 1- Les activités

Nous constatons une diminution continue et préoccupante des activités proposées :

- Absence de jeux d'eau sur la prairie depuis la disparition des toboggans nautiques en 2000.
- Disparition de l'aire de jeux gratuits de la Prairie des Sagnes. Elle a été démontée car trop détériorée en 2012 mais n'a pas été renouvelée alors que la commune peut avoir 80% de subventions (région et aides diverses). Une nouvelle installation coûterait 20.000 €. La commune ne souhaite pas investir au motif qu'il y a une aire de jeux à Laveissière (près du Lac) et à Murat près de la piscine. Les vacanciers sont contraints de s'y rendre en voiture.
- Disparition du pump-track en 2024, usé après plusieurs années de service,
- Patinoire en fin de vie (fermée cet été). Il faut rappeler qu'en janvier 2020, la Région a voté un budget de 2 millions d'euros pour aider la station à rénover ou refaire la patinoire du Lioran. Nous ignorons toujours la suite que les responsables départementaux ont donné à cette proposition concrète.
- L'espace "multi-sports" très détérioré ne sert principalement qu'aux groupes scolaires et aux colonies de vacances.

Ainsi, les activités restantes, à savoir la luge d'été, le minigolf et l'accrobranche demeurent limitées, l'accrobranche (privée) étant la seule option attrayante pour toute la famille.

À noter qu'il existe une seule activité aquatique privée : le « ventrigriss » de La Paillote à Font d'Alagnon, mais sa capacité d'accueil est restreinte.

Ainsi, pour un adulte et deux enfants :

- Une demi-journée au Lioran coûte 57 € avec un choix limité à 3 activités :

deval'-luge, mini-golf et 1 heure de gonflables.

On peut ajouter l'après-midi au parc aventures pour 30 € (pour les 2 enfants).

Conclusion : la journée de loisirs au Lioran coûte 87 € minimum avec un choix très restreint ;

- 1 journée au PAL coûte 86 € (grand choix). Le Parc est ouvert de 10h à 18h ou 19h.
- 1 journée à Vulcania coûte 106 ou 117 € (selon la période) avec un très grand choix d'activités. Le parc est ouvert de 10 h à 18 h.

### 2- Les projets d'amélioration

Les projets d'amélioration pour la station du Lioran ont été abordés dans plusieurs études coûteuses (environ 100.000 € pour l'étude EPODE en 2018), mais beaucoup de propositions semblent peu adaptées à notre station, dans un département à faible densité démographique.

Nous déplorons que les autorités locales (mairie, com-com, services du département, syndicat mixte, préfecture...) n'aient pas répondu à nos demandes courtoises et propositions concrètes.

Alors que les politiques ont pour objectif affiché de transformer le Lioran en station «4 saisons » et envisagent l'horizon 2050 du Massif Cantalien, il serait pertinent de redynamiser à court terme la saison estivale qui se meurt lentement, surtout pour les familles qui souhaitent y séjourner.

Parmi les autres améliorations indispensables qui font figure d'arlésiennes il faut relever :

- L'aire de camping-cars pour laquelle la Mairie de Laveissière réfléchit depuis 2014. Cet été, à l'occasion du Tour de France, les camping-caristes se sont installés sur les parkings dépourvus de sanitaires et d'installation de vidange.
- Le chemin piétons entre le cœur de station et Font d'Alagnon : le chemin en bois qui allait de la chapelle jusqu'au pont sur le ruisseau, réalisé avec les fonds européens était très apprécié. Il fut peu entretenu et a été détérioré par le passage des vélos et les abondantes chutes de neige. Il a été démonté en 2021 et il devait être remplacé. Nous attendons ...

- En revanche, la commune a réalisé un très joli chemin découverte dans les gorges de l'Alagnon mais elle ne semble pas être concernée par la circulation des piétons au sein de la station de ski qui est située sur le foncier communal.

### 3 - Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans un but d'action écologique, depuis plusieurs années, nous souhaitons l'installation de bornes de recharge. Cet équipement, indispensable pour les vacanciers fait toujours partie des « projets futurs »...

### 4 - Les nouveautés

\*\* Une salle hors sac a été inaugurée en décembre 2023 soit 10 ans après que nous en ayons regretté l'absence criante dans notre pétition de 2013.

Elle occupe désormais les ex-locaux techniques de la SAEM qui ont été transférés dans « la caserne des pompiers » édifiée à l'occasion de la construction du nouveau tunnel du LIORAN, centre d'instruction qui n'a jamais été vraiment utilisé par les destinataires prévus.

Ce qui pose la question du bon usage des deniers publics ...

\*\* Le « Grand Phénix » situé sur la partie haute du Rocher du Cerf : ce projet immobilier d'envergure qui devait être livré en 2004 a été abandonné et cette ruine a défiguré la station jusqu'en 2023.

Cet échec retentissant pointe les difficultés liées à l'immobilier de loisirs ...

\*\*\* Nous avons appris par la presse locale, mais aussi constaté de visu, que la com-com est en train de réaliser une "voie douce" pour les vélos de Massiac au Lioran avec mise en service en octobre 2024 (**avec un budget prévisionnel qui dépasse le million d'euros pour une partie du trajet**).

Cette initiative écologique, bien que louable, soulève une interrogation : combien de randonneurs et de familles profiteront réellement de cette voie durant les vacances d'été ? La faible population concernée risque de ne pas être à la hauteur du montant de l'investissement engagé et pose la question du sens de l'intérêt général dans la prise de décision.

Le dossier de presse du mardi 30 juillet 2024 (en PJ) nous permet d'apprendre que :

- Les tracés des 2 tronçons EST de Massiac à Molompize (8 km) et OUEST de Neussargues au Lioran (25 km) sont en cours de réalisation et devraient être livrés au public en octobre 2024 ;
- En revanche, **le tronçon central de Neussargues à Molompize (20 km) parallèle à la RN 122 est « en cours d'étude » et son coût n'est pas comptabilisé sur le plan de financement...**
- Page 6 : la participation au budget prévisionnel qui dépasse le million d'€ (HT) se répartit comme suit :
  - o 750.000 € de subventions = 240.000 € de l'état + 175.000 € de la région + 330.000 € du département,
  - o soit 350.000 € à la charge de la com-com des Hautes Terres.
- Page 4 : le profil du tracé comporte une petite erreur: le schéma du tronçon Neussargues - Le LIORAN (25 km pour 600 mètres de dénivelé) est affiché en double mais celui de Massiac à Molompize est oublié (8 km avec un dénivelé négligeable).

### 5- La SAEM

Enfin, nous avons appris avec consternation le départ de Monsieur Hervé POUNAU, directeur général de la SAEM du Lioran, qui a joué un rôle clé dans l'amélioration du domaine skiable de 2010 à 2018.

Ayant repris la direction de la SAEM depuis septembre 2020, il nous quittera le 30 septembre 2024. Son départ est une perte significative pour notre station.

### 6- Le Plan Local d'Urbanisme de Laveissière et du LIORAN

Nous vous avons informés lors de la dernière AG de juillet 2024 qu'une enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme de Laveissière se tiendrait du 1<sup>er</sup> septembre au 2 octobre 2023. Cette enquête pour laquelle la publicité réglementaire est réalisée par voie d'affichage et insertion de presse locale avait peu de probabilité d'atteindre les propriétaires du Lioran concernés.

Nous avons donc attiré votre attention sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation envisagées sur la station qui prévoient une urbanisation importante au Rocher du Cerf et à Font d'Alagnon.

Les propriétaires du Lioran et l'APAL se sont mobilisés et leurs observations constituent la majorité des contributions reçues par le commissaire enquêteur (31/35).

Nous avons lu son rapport et les avis et conclusions et noté avec satisfaction qu'il considérait que nos propositions méritent d'être entendues (voir les extraits ci-dessous).

*« La fréquentation lors des permanences a été relativement importante ainsi que les observations apportées sur les registres d'enquête et sur le site dédié. Ainsi plus de trente contributions ont été enregistrées, représentant un nombre bien plus important car certaines émanaient de plusieurs personnes ou étaient rédigées au nom d'associations. Favorables, défavorables, réservées ou interrogatives par rapport au projet, toutes les personnes qui se sont présentées et/ou exprimées l'ont fait de manière courtoise. J'espère que ce dynamisme exprimé - même parfois dans le désaccord -, pourra dans le futur être valorisé car ferment de propositions méritant d'être entendues ».*

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet sous réserve « que soient proposés et planifiés les aménagements techniques nécessaires permettant de répondre aux incidences liées à l'augmentation de la population. Ceci porte évidemment sur le secteur du Lioran ».

*« Par ailleurs, mais sans valeur de réserve, je me permets de proposer des points de vigilance et des suggestions :*

- Être particulièrement vigilant lors de la concrétisation de l'OAP du Lioran en s'appuyant sur l'OAP thématique qui doit trouver là tout son sens, alliant au-delà de la stricte réglementation sur les déboisements le respect de la biodiversité et des paysages ;*
- Veiller à s'assurer des conditions convenables pour l'accès des secours dans le secteur du Rocher du cerf (OAP du Lioran) notamment ;*
- Informer et expliquer aux quelques personnes concernées (Fraise bas) le choix de la collectivité et son fondement au regard des règles de l'Etat, ces personnes pensant en toute bonne foi être lésées par le déclassement de leurs parcelles ;*
- Prendre en considération l'importance du nombre de personnes qui se sont mobilisées (individuels et associations), et dont certaines semblent pouvoir s'inscrire dans l'esprit d'une démarche participative. »*

Nous gardons l'espoir qu'il soit entendu et que nos suggestions soient enfin examinées.

#### 7- Le plan de circulation et de stationnement au Lioran :

L'APAL, à de nombreuses reprises, a attiré l'attention des responsables locaux sur les difficultés de circulation, l'absence d'aire de chaînage, l'engorgement des parkings lors de la saison d'hiver et sur les risques subséquents en matière d'accès des véhicules de secours.

Alors que les parkings se vident l'été en fin d'après-midi, nous avons été saisis à l'été 2023 sur la présence d'un panneau qui réservait aux commerçants le stationnement devant la résidence Sumène en vertu d'un arrêté municipal.

Le maire dispose en effet de pouvoirs de police en matière de circulation. Des adhérents nous ont signalé que la légalité d'un arrêté municipal repose sur la réunion des conditions suivantes :

- Que l'arrêté soit parfaitement motivé.
- Que les mesures soient fondées sur l'intérêt de l'ordre public et la sécurité de la circulation routière.
- Que les mesures soient justifiées par l'importance du but à atteindre et par l'impossibilité d'adopter des mesures moins rigoureuses.
- Que les mesures ne portent pas atteinte à l'égalité des citoyens devant la loi ou les charges publiques et qu'elles n'opèrent pas de discrimination entre les usagers se trouvant dans des situations identiques.

- Que les interdictions ne soient ni générales ni absolues.

Ils nous ont informés que, selon l'article L111-1 du code de la voirie routière, le domaine public routier était « l'ensemble des biens du domaine de la commune affectés aux besoins de la circulation terrestre ».

Par conséquent, les terrains départementaux ou privés ne sont pas des voies de circulation au sens de cet article et ne devraient pas être concernés par cet arrêté de circulation.

En 2024 le parking devant la résidence Sumène est toujours dévolu exclusivement aux commerçants de la station et l'accès en est, été comme hiver, interdit par des chaînes. Elles traînent au sol ou ne sont pas signalées à la vue des piétons par des accessoires ad hoc, elles constituent un obstacle qui nous a été signalé comme dangereux pour la circulation des usagers.

La mairie de Laveissière a confirmé être à l'origine de cette nouvelle installation. L'APAL a demandé au président du syndicat mixte quelques explications sur la privatisation, par des chaînes et des cadenas, de l'espace de stationnement au droit de la façade Nord de Sumène. En effet ce terrain (parcelle 189) appartient au domaine privé départemental et, compte tenu de sa situation par rapport aux voies de circulation, il ne relèverait ni de la voirie départementale ni de la voirie communale. Le vice-président du syndicat mixte interrogé affirme que les parkings et autres terrains du domaine privé du département seraient bien gérés par le syndicat mixte du Lioran. Il justifie la privatisation de cet espace public départemental au profit des seuls commerçants par un arrêté municipal de décembre 2023 qui régleme[n]te du 15 décembre 2023 au 31 mars 2024 l'accès et le stationnement à la station.

Une nouvelle fois nous constatons qu'il est très compliqué de découvrir quel organisme est à l'origine des décisions qui sont prises dans la station et qui impactent le séjour des résidents :

- La mairie en vertu du code général des collectivités territoriales ou du code de la voirie routière,
- Le syndicat mixte qui a pour activités : la construction d'autres ouvrages de génie civil, le captage le traitement et la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées
- Le conseil départemental qui a la mission de gérer le domaine public privé départemental qui n'est pas strictement affecté aux besoins de la circulation terrestre.

Le syndicat mixte a-t-il reçu du conseil départemental mission de gérer ce terrain départemental ?

Et si oui, avec quelle contrepartie puisque cet espace devant la Sumène est partie intégrante de la parcelle 189 qui englobe la Prairie et sur laquelle le département accorde des extensions de terrasse aux commerçants à titre onéreux ?

8- Les épaves (matériels de chantier) sur le terrain abandonné à l'entrée de Font d'Alagnon ... juste pour mémoire... Ces ruines enlaidissent Font d'Alagnon depuis plus de 10 ans ...

9- Le nettoyage des abords de la piste de la gare face à la chapelle

Alors que notre montagne est si belle, on ne peut que déplorer que la piste de la gare, très fréquentée été comme hiver, soit enlaidie par les carcasses de vieux matériels de la station déposés là

« provisoirement »

\*\*\*\*\*

En PJ : \*\* Dossier de Presse du 30 juillet 2024

\*\*\*\*\*

Références :

[https://www.lamontagne.fr/neussargues-en-pinatelle-15170/actualites/la-place-du-velo-en-debat-a-hautes-terres-communaute\\_14434976/](https://www.lamontagne.fr/neussargues-en-pinatelle-15170/actualites/la-place-du-velo-en-debat-a-hautes-terres-communaute_14434976/)

Article de Nicolas Gastal Publié le 2 août 2024 à 15h48 sur ActuCantal :

<https://www.apalioran.com/pages/presse-23-24.html>

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/mobilite/planvelo/>